Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_239-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_239

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_239-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_239

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville de Vitré et la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC Bretagne) pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique

L'adjointe au Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la convention pluriannuelle de partenariat pour le patrimoine historique 2023-2025 conclue entre la Ville de Vitré et la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC Bretagne) le 20 avril 2023 ;
Vu l'avis favorable de la Commission de suivi de ladite convention, en date du 17 octobre 2025, relatif au projet de renouvellement pour la période 2026-2028 ;
Vu l'avis favorable de la commission Culture et patrimoine en date du 6 novembre 2025 sur le dit projet ;

Considérant qu'étant dotée d'un secteur sauvegardé, d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et bénéficiant du label Ville d'Art et d'Histoire (VAH), la Ville de Vitré possède un patrimoine remarquable composé de cinq monuments historiques classés et d'une soixantaine d'autres monuments inscrits (dont le Monastère Saint-Nicolas, la gare des chemins de fer de l'Ouest, l'Église Saint-Martin, …) ;

Considérant que la Ville et la DRAC ont déjà conclu plusieurs conventions de partenariat, entre 2012 et 2025, dans le but de mettre en œuvre des programmes pluriannuels de restauration du patrimoine bâti ;

Considérant que par ces conventions, l'État et la Ville se son engagés à mettre en œuvre un programme commun de restauration et de valorisation du patrimoine bâti dans le but de sauvegarder, conserver, restaurer et valoriser le patrimoine historique pour les futures générations ;

Considérant que dans ce cadre, l'État apporte à la Ville son expertise scientifique et technique et contribue financièrement à la mise en œuvre des programmes à hauteur de 50% pour les études, 25% pour les travaux sur monuments classés et 10 % sur les travaux sur monuments inscrits ;

Considérant que, parallèlement, la Ville prévoit les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation des opérations programmées, sous la responsabilité des élus et des services référents ;

Considérant que la Ville souhaite poursuivre ce partenariat à travers la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat avec la DRAC Bretagne, pour la période 2026-2028, pour un montant global de 2 063 940€ HT, dont 389 922€ HT financés par l'État ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :
- d'approuver les termes de la convention de partenariat pour la mise en valeur du patrimoine historique, période 2026-2028, telle qu'annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à son application.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_239-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_239

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 31
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.